

Les particularités juridiques et fiscales des coopératives agricoles - PERFECTIONNEMENT ^{GFJ001}

Présentiel - Synchrone

Objectifs

- Connaître le statut coopératif et maîtriser les principales spécificités des coopératives agricoles et de leurs unions
- Approfondir les spécificités fiscales applicables aux coopératives agricoles et à leurs unions



Public Visé

Collaborateurs confirmés en charge du juridique et de la fiscalité en coopérative agricole



Pré Requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître le statut coopératif et maîtriser les principales spécificités des coopératives agricoles et de leurs unions
Approfondir les spécificités fiscales applicables aux coopératives agricoles et à leurs unions

Méthodes pédagogiques

- Apports didactiques
- Etude des statuts des participants
- Echanges de bonnes pratiques

Parcours pédagogique

1ÈRE PARTIE : LES RÈGLES JURIDIQUES DE BASE DES COOPÉRATIVES

> L'objet : Définition et limites

- Nature des opérations pouvant être réalisées à titre principal par les coopératives agricoles et leurs unions (opérations autorisées, opérations interdites), activité de groupement d'employeurs, procédure de demande d'extension d'objet auprès du HCCA
- Nature notion d'opérations accessoires
- Définition d'une raison d'être

> La spécificité de la relation entre l'associé coopérateur et sa coopérative et ses conséquences

- Les droits et obligations en tant que coopérateur : l'engagement d'activité et ses contreparties (la procédure d'adhésion, la durée d'engagement et coordination temporelle, les cas de départ spécifiques, notamment le cas de la mutation de propriété et d'exploitation, du départ motivé par un changement de mode de production)
- Les droits et obligations en tant qu'associé : la souscription de capital social (la souscription et la mise à jour du capital social, les différentes catégories de parts sociales, ...), le droit de vote (selon le principe un homme-une voix, option de pondération des voix) et de regard sur la gestion de la coopérative
- Rappel du contenu du droit d'information des associés

> La rémunération coopérative et les modalités d'affectation du résultat

- Rappel sur les éléments constitutifs de la rémunération coopérative, conséquences des lois EGAlim sur les modalités de détermination du prix des apports
- Les modalités d'affectation du résultat excédentaire, les différentes possibilités de distribution aux associés et leurs limites, le traitement des opérations Tiers non Associés, le traitement du résultat déficitaire
- Les dispositifs permettant d'assurer l'information des associés coopérateurs en termes de rémunération et de distribution (document à joindre à la convocation, document sur les prix à présenter en AGO annuelle, information à transmettre après l'assemblée générale)
- > Les spécificités de la gouvernance coopérative
- Rappel sur la répartition des pouvoirs entre les différentes instances de décision interne de la coopérative et l'organisation des délégations de pouvoirs
- Dispositifs permettant d'assurer une bonne représentation du sociétariat au conseil d'administration, de professionnaliser le fonctionnement du conseil d'administration, d'améliorer l'attractivité des assemblées générales et de développer les outils d'une démocratie de proximité (assemblées de section, mise en place de structures non statutaires, ...)
- Les contrôles externes spécifiques aux coopératives agricoles : les missions du HCCA, la Révision coopérative (les différents cas de déclenchement de la révision)

LCA SOLUTIONS + - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11753268175

LCA SOLUTIONS +

43 rue Sedaine – CS 91115 – 75538 PARIS Cedex 11 – Tél. : 01 44 17 57 00

Email : formation@solutionsplus.coop – Site internet : www.solutionsplus.coop

SIRET 42309316000020 – Agrément N 2691 – N° de déclaration d'activité 11753268175 – TVA intra. FR57423093160

et les contrôles complémentaires)

2ÈME PARTIE : LES SPÉCIFICITÉS FISCALES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET DE LEURS UNIONS

> Impôt sur les sociétés (IS)

- Cas particuliers : Produits financiers - Revenus locatifs - Plus-values de cession d'éléments d'actif
- Précisions relatives à l'intégration fiscale
- Crédit Impôt Recherche (CIR)

> Imposition des produits versés par la coopérative à ses adhérents

> Contribution économique territoriale (CET)

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)

> Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

- Cas particuliers (relais téléphoniques, activité photovoltaïque, location, méthanisation)
- Cas sectoriels (silos, déshydratation, vin, lait, lin)
- Exemples de jurisprudence

> Rappels relatifs à la taxe d'apprentissage

> Droits d'enregistrement

- Cas sectoriel (coopératives céréalières)

MAJ : Mai 2025

Tarif : 1360 € HT par personne + Forfait déjeuner 50 € HT par personne

Qualification Intervenant·e·s

Juriste & Fiscaliste de LA COOPERATION AGRICOLE



Méthodes et modalités d'évaluation

Quiz oral administré aux participants avec correction des formatrices

Modalités d'accessibilité handicap

Accessibilité : Nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté pour les personnes en situation de handicap par des compensations raisonnables : formation@solutionsplus.coop



Durée

14.00 Heures **2** Jours



Contactez-nous !

Julie LECOCQ
Conseillère formation

Tél. : 0665725330
Mail : jlecocq@solutionsplus.coop